

Historique du Dossier « exploitation d'une CARRIERE à Montmaurin »

(liste non exhaustive des documents administratifs et des actions et recours des Associations Entre Save et Seygouade et Adaq-Vie)

Le projet d'ouverture d'une carrière sur la commune de Montmaurin, au lieu-dit « Coume day Hourquat Garriga et Gaüsère », a fait l'objet d'une demande d'autorisation de la part des Dragages Garonnais pour l'exploitation de calcaire à ciel ouvert à compter de 2007.

L'autorisation préfectorale d'exploitation de la carrière à Montmaurin du 10 avril 2009 permet l'extraction de 150.000 tonnes /an de calcaire et l'implantation sur site de criblage-concassage pour une durée de 30 ans.

22 janvier 2007 :	Par délibération du Conseil municipal (11 présents – 10 votes « pour ») il est donné pouvoir à M. Gaspin, Maire de prendre toutes les dispositions pour que l'Entreprise GIULIANI – Dragages Garonnais puisse ouvrir ce nouveau site de « Coume day Hourquat Garriga et Gausère » sur Montmaurin (à la place du site de Coume de Robert).	Décembre 2008 :	Elaboration d'un projet de Schéma départemental des Carrières de la Haute-Garonne, DRIRE, inexistant jusqu'à cette date.
6 avril 2007 :	Convention tripartite pour exploitation de carrière en forêt communale sur le site Coume day Hourquat Garriga et Gaüsère : signatures de la Commune de Montmaurin, l'ONF et Messieurs Pascal et Bruno GIULIANI pour le compte de la Sarl DRAGAGES GARONNAIS.	15 janvier 2009 :	Commission départementale des Carrières en Préfecture : avis favorable.
14 avril 2007 :	Fermeture de la carrière Cointre, absorbée par l'entreprise DRAGAGES GARONNAIS après plusieurs années d'extraction de 15.000 tonnes de calcaire / an. Cause de la fermeture : classement du site de Coume de Robert / Coupe Gorge par suite de sa richesse archéologique et de son classement Monument Historique.	28 janvier 2009 :	L'Assemblée Départementale du Conseil Général donne un avis défavorable sur le projet et sollicite une nouvelle Commission des carrières.
13 août 2007 :	Arrêté préfectoral et de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement) validant le réaménagement de la carrière dans des conditions qui sont propres à garantir la sécurité du site et son intégration paysagère. Les visiteurs du site peuvent encore, 10 ans après la fermeture, constater la plaie paysagère due à l'absence totale d'intégration.	10 avril 2009 :	Arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation de la carrière à Montmaurin.
11 janvier 2008 :	Arrêté préfectoral 08-153 relatif à une demande d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire et une installation de criblage-concassage située sur la commune de Montmaurin – lieu-dit « Coume day Hourquat Garriga et Gaüsère », et ouverture d'une enquête publique à partir du 4 mars 2008.	4 juin 2009 :	L'Association Entre Save et Seygouade déposa une Requête au Tribunal Administratif de Toulouse pour l'annulation de l'arrêté préfectoral portant autorisation à la carrière.
17 janvier 2008 :	Arrêté préfectoral 2008/016 portant prescription de la réalisation d'un diagnostic archéologique, émis par le Préfet de la Région Midi-Pyrénées – service de la DRAC.	21 juillet 2009 :	Arrêté 2009/225 portant modification de l'arrêté 2008/16 de prescription de la réalisation d'un diagnostic archéologique, de la DRAC Midi-Pyrénées (phasages du diagnostic archéologique en fonction de l'évolution de la Carrière).
4 mars 2008 :	Début de l'enquête publique avec permanences des 12, 18 et 28 mars et 4 avril 2008), et prolongation de 15 jours obtenue (jusqu'au 17 avril 2008).	Septembre 2009 :	L'Assemblée générale de l'Association ADAQ-VIE a pris la décision d'ester en justice contre le projet d'implantation d'une carrière à Montmaurin.
10 mars 2008 :	Décision préfectorale relative à une demande d'autorisation de défrichement.	Septembre 2009 :	L'Assemblée générale de l'Association NATURE COMMINGES a pris la décision de se positionner par un mémoire d'intervention contre le projet d'implantation d'une carrière à Montmaurin.
Juin 2008 :	Rapport du Commissaire-enquêteur : avis favorable assorti de réserves et recommandations, dont la diminution de la volumétrie d'extraction (de 200.000 à 150.000 t/an) ; le suivi des chiroptères sur le site projeté, la baisse de nuisances sonores dues à l'activité, ...).	Septembre 2009 :	L'Association Entre Save et Seygouade a déposé un Recours gracieux à l'encontre de l'arrêté n° 2009/225 portant modification de l'arrêté n° 2008/16 de prescription de la réalisation d'un diagnostic archéologique dans le périmètre des terrains objet d'une autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire (arrêté préfectoral 10/04/2009).
			Réponse de la DRAC Midi Pyrénées - Dominique Paillarse, directeur régional des affaires culturelles : « Vous constaterez, au vu de ce qui précède, le caractère parfaitement régulier, au regard du droit, et dûment motivé par des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, de l'arrêté n° 2009/225. Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de donner une suite favorable au recours gracieux que vous avez formé tendant à l'annulation de cet acte. »

- Février 2010 : Dépôt du mémoire d'intervention de l'Association NATURE COMMINGES près du Tribunal Administratif.
- 21 février 2010 : Conférence / Débat animée par Marcel DELPOUX professeur honoraire d'Ecologie végétale au Laboratoire de Botanique et Biogéographie de l'Université Paul Sabatier de Toulouse et par Jean-Marie Pailler, professeur émérite à l'Université de Toulouse – Le Mirail.
« La Biodiversité de l'interfluve Save-Seygouade et de ses abords immédiats à hauteur des Gorges de la Save ».
Conférence faisant suite à une étude de terrain de plus de 6 mois dont une brochure est éditée par l'Association Entre Save et Seygouade, puis par l'Académie des Sciences – Inscriptions Belles Lettres de Toulouse en 2014.
- 22 mars 2010 : Le SRA (M. Fouché), l'INRAP (équipe de 4 archéologues), la mairie de Montmaurin, l'entreprise GIULIANI, l'entreprise de Bûcheronnage, et l'Association ENTRE SAVE ET SEYGOUADE se rencontrent sur le site pour repérage des travaux de diagnostic.
- 23 mars 2010 : Début de l'Occupation par les opposants Montmaurinois aux accès du site projeté de la carrière.
- 29 mars 2010 : Visite de M. Bernard BAHUT, Sous-préfet de Saint-Gaudens, qui s'est déplacé sur le site pour négocier l'achèvement du débroussaillage en lieu et place d'un arrêté de défrichement (10 mars 2008).
Gain de cause pour l'Association Entre Save et Seygouade : la coupe rase des arbres ne sera pas réalisée sur la superficie de 2 ha représentant la première tranche du diagnostic archéologique.
- 16 mai 2010 : Conférence d'Isaure GRATACOS, Professeur, docteur d'Etat (Anthropologie) : « Montmaurin-Lespugue : POURQUOI un conservatoire archéologique unique au monde dans le gorges de la Save et de la Seygouade ? »
Manifestation culturelle organisée à Montmaurin dans le cadre des actions de Sauvegarde et de Conservation d'un Patrimoine de l'Humanité.
Conférence faisant suite à des premières investigations sur le terrain dont une première brochure est éditée par l'Association Entre Save et Seygouade, puis dans la Revue de la Société des Etudes du Comminges.
- 10 juin 2010 : Positionnement des membres de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse pour la sauvegarde du Patrimoine de Montmaurin et vote d'une motion à l'unanimité contre l'ouverture de la carrière.
- Octobre 2010 : L'Association a contacté les membres de la Commission interrégionale de la recherche archéologique Sud Ouest concernant le devenir des conclusions du diagnostic archéologique préventif effectué par l'INRAP effectué sur le site projeté pour la carrière de calcaire à Montmaurin.
- 8 novembre 2010 : Assemblée plénière du Conseil Régional Midi-Pyrénées où une motion a été votée à la majorité contre le projet de Carrière.
- Février 2011 : Publication du rapport de diagnostic de l'INRAP: « Montmaurin – Haute-Garonne, Le Castet, phases 1, 5 et 6 », sous la direction de Marc Jarry.
- 19 juin 2012 : Organisation au sein de l'Académie des Sciences – Inscriptions Belles-Lettres de Toulouse d'un colloque sur « MONTMAURIN LESPUGUE : 200.000 ans d'occupation humaine dans les Gorges de la Save et leurs environs, un patrimoine menacé ».
- 24 octobre 2013 : Conclusions du Tribunal Administratif de Toulouse qui annule l'arrêté préfectoral du 10 avril 2009.
- 27 décembre 2013 : Appel de la décision du TA de Toulouse par l'aménageur Dragages Garonnais auprès du Tribunal d'appel de Bordeaux.
- 15 décembre 2015 : Décision du Tribunal d'appel de Bordeaux d'annuler la décision du TA de Toulouse. Les associations de Défense Entre Save et Seygouade et l'Adaq-Vie sont déboutées mais le tribunal réduit l'emprise de la carrière d'une surface non négligeable.
- 12 février 2016 : Les Associations introduisent un recours devant le Conseil d'Etat. La commission rejette le recours qui ne sera même pas plaidé et ramène le dossier aux conclusions du jugement du Tribunal de Bordeaux.
- 8 février 2017 : Arrêté préfectoral n°2017 / 081 prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique sur les phases complémentaires 2, 3 et 4 de l'emprise de la carrière « Coume day Hourquat Garriga et Gausère » à Montmaurin.